Nations Unies S/PV.7827



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7827e séance

Mardi 6 décembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2016/1011)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-41513 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2016/1011)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/1011, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et de l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais féliciter l'Espagne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de décembre.

Les membres du Conseil sont saisis du dernier rapport en date du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2016/1011). Je voudrais à présent faire aux membres le point de l'évolution de la situation.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le premier anniversaire de la signature de l'Accord politique libyen, le 17 décembre, approche à grands pas. L'heure est venue de faire un bilan. Mes observations porteront principalement sur les trois points suivants. Premièrement, quelles sont les réalisations jusqu'ici? Deuxièmement, quelles sont les difficultés? Troisièmement, quelles sont les perspectives de la Libye en 2017?

S'agissant de mon premier point, le Conseil de la présidence est installé à Tripoli depuis près de neuf mois. Après des entretiens économiques à Londres et Rome, le Conseil de la présidence se réunit désormais régulièrement avec les institutions financières pour remédier aux difficultés économiques de la Libye. La production pétrolière a considérablement augmenté, puisqu'elle a triplé pour atteindre près de 600 000 barils par jour depuis août. Je suis reconnaissant à la communauté internationale de sa position claire et consensuelle. Elle appuie le Conseil de la présidence et l'Accord politique libyen.

À cet égard, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'ONU ont constitué une troïka pour collaborer et intensifier leur appui. Les ambassadeurs sont en train de présenter leurs lettres de créance au Conseil de la présidence, et les États Membres envisagent un retour à Tripoli. La lutte contre le terrorisme a progressé dans l'est comme dans l'ouest. L'État islamique d'Iraq et du Levant, qui occupait toute la ville de Syrte, n'en contrôle désormais plus que quelques bâtiments. Bien qu'il continue de représenter une menace, l'époque où l'État islamique contrôlait des pans entiers de territoire libyen est révolue, d'autant qu'à Benghazi, l'Armée nationale libyenne continue de progresser, reprenant zone après zone. Je tiens à rendre un nouvel hommage aujourd'hui à tous les fils de la Libye qui ont sacrifié leur vie pour cette cause commune. Je voudrais également saluer la mémoire des nombreux civils qui sont morts au cours de ces affrontements.

J'en viens à présent à mon deuxième point : tout encourageante que soit cette évolution, les sources de préoccupation restent nombreuses. Les institutions de l'Accord politique libyen ne fonctionnent toujours que très en-deçà des attentes. Même si le Conseil de la présidence est installé à Tripoli, le Gouvernement d'entente nationale jouit d'une autorité limitée. Par deux fois, des listes proposées pour le Gouvernement d'entente nationale ont été rejetées par la Chambre des représentants. La coopération, tant au sein de nombreuses institutions qu'entre elles, est toujours dans l'impasse. Les prétendants au titre de gouvernement officiel se disputent le pouvoir. Le « Gouvernement intérimaire » basé à Beïda existe parallèlement au Gouvernement d'entente nationale. Le Gouvernement de salut national

a également tenté de revenir sur le devant de la scène ces dernières semaines, ce qui a déclenché un face-à-face tendu entre groupes armés rivaux à Tripoli.

La fragmentation des conditions de sécurité permet aux réseaux criminels et terroristes de prospérer. Enlèvements, extorsion et vols sont quotidiens. Ces derniers jours, nous avons assisté à Tripoli aux affrontements les plus violents depuis 2014, entre des groupes armés qui luttent pour conquérir le pouvoir et des territoires. Je suis très préoccupé. Je profite de la présente séance pour exhorter les forces qui s'adonnent à la violence sur place à mettre immédiatement fin aux combats et à cesser de terroriser la population, et je lance un appel à la sagesse.

Ces affrontements mortels ont été provoqués par le meurtre du théologien Cheik Nader el-Omrani, que j'avais rencontré il y a quelques mois. Nous avons également observé des affrontements à Sabha, dans le sud, où 23 personnes ont été tuées. Ces événements sont symptomatiques des lacunes en matière de sécurité et des tensions sous-jacentes entre les communautés. Les livraisons d'armes se poursuivent, en violation, semble-t-il, de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité, et tombent parfois entre les mains de groupes terroristes dans la région. Tant que la Libye n'aura pas d'appareil de sécurité fiable et cohérent, l'embargo sur les armes doit rester en vigueur et être appliqué.

Les fondamentaux de l'économie libyenne doivent également être améliorés de toute urgence. Bien que l'augmentation de la production de pétrole ait apporté un certain répit, la Libye affiche un déficit budgétaire d'environ 70 % du produit intérieur brut (PIB), soit le plus important au monde. Pourtant, le Conseil de la présidence a des difficultés à utiliser ces fonds. Ses relations avec la banque centrale sont tendues. Alors que certains opposants de l'Accord politique libyen à Tripoli semblent avoir un accès illimité à d'énormes sommes d'argent, le Conseil de la présidence et la Central Bank of Libya ont encore du mal à trouver un moyen de décaisser des fonds.

J'exhorte la Central Bank of Libya à sauver le Gouvernement d'entente nationale et les autres institutions en décaissant rapidement les fonds de façon ordonnée et avec un minimum de bureaucratie. L'accès aux fonds est la bouée de sauvetage du Conseil de la présidence. Les réserves financières de la Libye sont passées de 108 milliards de dollars en 2013 à seulement 45 milliards de dollars. Le pays risque l'effondrement de son économie à moins que la situation ne change.

Les Libyens sont à juste titre frustrés par la lenteur des progrès. Plus de retenue n'est pas une solution pour la Libye en 2017. Comme beaucoup le disent, l'erreur a été de laisser la Libye livrée à elle-même après 2011. Six ans plus tard, nous devons collaborer davantage avec nos partenaires libyens. Nous devons œuvrer de concert pour que les questions fondamentales soient abordées avec fermeté et détermination. La situation exige des antibiotiques, non de l'aspirine.

Je suis convaincu que l'Accord politique libyen demeure le seul cadre viable. Il n'y a pas d'autre solution. À ce jour, même les détracteurs les plus véhéments de l'Accord reconnaissent que c'est le seul cadre viable. Cela dit, l'Accord politique libyen n'a pas répondu aux attentes, et sa mise en œuvre est au point mort. Toutefois, ses dispositions ne sont pas gravées dans le marbre. L'Accord politique libyen prévoit même un mécanisme permettant de le modifier, si la situation politique l'exige. La Libye doit aller de l'avant. Je voudrais, à cet égard, proposer six points.

Premièrement, les questions politiques en suspens doivent être abordées. J'ai convoqué le dialogue politique libyen à de nombreuses reprises. En novembre, ce dernier a demandé à la Chambre des représentants de modifier la Déclaration constitutionnelle pour y incorporer l'Accord politique libyen. J'ai transmis ce message au Président de la Chambre des représentants, M. Agila Saleh Essa Gwaider, l'exhortant à convoquer une séance de la Chambre des représentants afin de soumettre la question à un vote, puis d'entériner le Gouvernement d'entente nationale présenté par le Conseil de la présidence. Si cela s'avérait difficile, j'ai demandé au Président Gwaider de nous dire pourquoi, afin que nous puissions l'aider à régler les questions en suspens au sein de la Chambre des représentants.

Une fois que ce sera chose faite, l'Accord politique libyen sera approprié par les institutions qu'il a créées : la Chambre des représentants et le Conseil d'État. Toutes les questions en suspens, y compris le commandement suprême et la chaîne de commandement de l'Armée libyenne, pourront être traitées par le processus prévu dans l'Accord politique libyen. Toutefois, la voie à suivre doit se fonder sur un dialogue pacifique et ouvert à tous, et jamais sur l'escalade militaire.

Deuxièmement, la question des groupes armés à Tripoli doit être abordée d'urgence. À cet égard,

j'apporte mon plein appui à la création de la garde présidentielle, qui assurera la protection des institutions de l'État et des ambassades. Je suis d'accord avec ceux qui disent que le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale ne doivent pas être protégés par des groupes armés. La vision d'une garde présidentielle a été concrétisée dans un plan réaliste, qui mérite notre plein appui. Il ne s'agit d'une solution de rechange à la constitution de l'Armée libyenne sous un commandement unifié. Une fois établie, la garde présidentielle demandera au Comité créé par la résolution 1970 (2011) des dérogations à l'embargo sur les armes. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) convoquera une réunion de haut niveau la semaine prochaine, le 13 décembre, afin de lever les obstacles à la formation de la garde présidentielle.

Troisièmement, la lutte contre le terrorisme a donné des résultats. J'ai parlé de Syrte et de Benghazi. Toutefois, les progrès ne sont pas irréversibles. Le redressement économique de Syrte et de Benghazi en particulier doit être planifié et mis en œuvre. C'est là une priorité.

Quatrièmement, les fondamentaux de l'économie libyenne doivent être améliorés. Il faut s'attaquer au déficit, à l'inflation, à la pénurie de liquidités et bien plus encore afin d'éviter l'effondrement de l'économie. Le Conseil de la présidence doit avoir accès à des fonds et avoir les moyens de les décaisser. À cet égard, je continuerai d'appuyer les réunions multilatérales en cours sur le financement libyen, qui ont déjà permis d'obtenir de bons résultats, tels que la nomination du Ministre des finances. Je compte fournir un appui technique au Conseil de la présidence afin de l'aider à renforcer ses capacités administratives.

Cinquièmement, la question des droits de l'homme et de l'état de droit, y compris la situation des migrants, doit être réglée plus efficacement et plus systématiquement. La Libye est un marché d'êtres humains. C'est une honte pour un pays comme la Libye. Il faut s'attaquer à ce problème et y mettre fin. L'état de droit doit également être respecté. La justice expéditive rendue par les groupes armés doit céder la place au respect de la légalité. Les enlèvements, les assassinats et les menaces à l'encontre de magistrats et de militants sociaux doivent cesser. À cet égard, je tiens à réitérer mon plein appui aux efforts déployés par la Cour pénale internationale et saluer l'annonce faite par la Procureure quant à l'ouverture de nouvelles enquêtes en Libye.

Sixièmement, enfin, je tiens à souligner l'importance d'un retour graduel de la MANUL à Tripoli, une fois que les problèmes de sécurité auront été suffisamment atténués. Nous pouvons être beaucoup plus efficaces à Tripoli qu'à Tunis. La MANUL doit revenir en Libye; nous devons le faire maintenant afin d'appuyer tous les partenaires en ces moments difficiles. La stabilité pourra être mieux assurée si la communauté internationale est sur place et non en exil.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Je tiens à remercier une nouvelle fois le Conseil de sécurité de son appui indéfectible à l'Accord politique libyen. La seule autre option, c'est le chaos. L'Accord politique libyen doit marcher, peut marcher et marchera.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par la même résolution. Le rapport couvre la période allant du 15 septembre au 6 décembre 2016, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations et ont examiné un certain nombre de questions par le biais de la procédure d'approbation tacite.

Tout d'abord, je voudrais donner au Conseil un aperçu des principaux points du rapport d'activité du Groupe d'experts, élaboré en application de la résolution 2278 (2016) et qui a été remis au Conseil le 28 septembre. Dans le rapport, le Groupe d'experts a décrit plusieurs actes de sabotage commis par des groupes armés et des acteurs politiques, à l'est comme à l'ouest de la Libye, qui ont retardé ou compliqué le processus de transition politique, tel que stipulé dans l'Accord politique libyen.

Sur le plan de la sécurité, le Groupe d'experts a fait état de la poursuite sans relâche des activités militaires, y compris l'utilisation de moyens aériens par les différents acteurs à Benghazi et à Derna et dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à Syrte. Le Groupe a noté un changement dans le contrôle des installations pétrolières, et la persistance d'affrontements entre des groupes armés à Tripoli et le long de la route côtière menant en Tunisie. Le Groupe

s'est déclaré préoccupé par la présence accrue de groupes armés étrangers en Libye, ainsi que par la persistance des violations des droits de l'homme commises par diverses factions, en particulier par l'État islamique d'Iraq et du Levant, notamment des massacres, des arrestations arbitraires, des détentions et des enlèvements.

Quant aux violations de l'embargo sur les armes, le Groupe a signalé des transferts d'aéronefs et de véhicules militaires et la présence de mercenaires et de forces militaires étrangères, ainsi que des frappes aériennes menées par des forces étrangères, et il s'est déclaré préoccupé par les détournements d'armes, aussi bien au sein de la Libye qu'en provenance de ce pays. Selon l'évaluation du Groupe, les groupes armés continuent de se financer par des moyens illégaux, y compris par la contrebande de combustible. Le Groupe a noté avec préoccupation la persistance de la fragmentation des institutions financières et pétrolières libyennes.

S'agissant du gel des avoirs, le Groupe a indiqué qu'il enquêtait sur des allégations de tentatives de rapatriement en Libye de grandes quantités d'avoirs depuis d'autres parties de l'Afrique. Le Groupe a également rendu compte de ses enquêtes relatives aux avoirs d'autres individus inscrits sur la Liste et a confirmé une violation de l'interdiction de voyager par un individu inscrit sur la Liste.

Au total, le Groupe a présenté 16 recommandations, dont une adressée au Conseil de sécurité, 13 au Comité et deux aux États Membres. Le Comité a débattu du rapport intérimaire du Groupe et de ses recommandations pendant des consultations, le 20 octobre. Le rapport du Groupe a été généralement bien accueilli. Les principaux éléments qui sont ressortis de la discussion ont été des préoccupations au sujet de la transition politique et de la situation en matière de sécurité, l'assistance en matière de sécurité apportée au Gouvernement d'entente nationale, les mouvements d'armes à destination et en provenance de la Libye et le financement des groupes armés. Le Comité a convenu d'assurer le suivi de six recommandations. Le 26 octobre, le Comité a publié un communiqué de presse contenant un bref résumé de la teneur des consultations.

Je voudrais maintenant évoquer très brièvement les activités du Comité pendant la période couverte par le rapport, au cours de laquelle elles ont considérablement augmenté. Le 4 octobre, le Comité a reçu un rapport d'inspection de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération Sophia). Aucun article interdit n'a été trouvé à bord du navire inspecté. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 2292 (2016), le Comité a avisé l'État du pavillon, le 14 octobre, qu'une inspection avait été faite. Le 25 octobre, le Comité a invité le Chef des opérations de l'EUNAVFOR MED opération Sophia à présenter un exposé au Comité, conformément au paragraphe 3 c) des directives de ce dernier. La date de l'exposé est en passe d'être fixée.

Le 11 novembre, pour donner suite à une recommandation faite par le Groupe d'experts dans son rapport intérimaire, le Comité a mis à jour les entrées existantes dans sa liste de sanctions en ajoutant des renseignements facilitant l'identification, puis a publié un communiqué de presse à ce sujet et a envoyé une note verbale à tous les États Membres. Le 15 novembre, également comme suite aux recommandations figurant dans le rapport intérimaire du Groupe, le Comité a envoyé à tous les États Membres deux notes verbales concernant des questions relatives à l'embargo sur les armes et au financement des enquêtes menées par la Cour pénale internationale.

Le 21 novembre, après avoir reçu une note verbale de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, faisant état de la nomination d'un référent chargé de la liaison avec le Comité au sujet de l'application des mesures prévues dans la résolution 2146 (2014), s'agissant des tentatives d'exportation illicite de pétrole brut de la Libye, le Comité a écrit à ce pays pour lui demander les coordonnées du référent.

Pendant la période considérée, le Comité a également reçu deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011), et en a approuvé une. En outre, le Comité a reçu une demande de dérogation au gel des avoirs, au titre du paragraphe 19 b) de la résolution 1970 (2011), sur laquelle il n'a pas encore statué en attendant d'obtenir un complément d'informations. Le Comité a également répondu à deux demandes de directives concernant l'application de l'embargo sur les armes à du matériel militaire non létal, et à une demande de directives concernant l'application du gel des avoirs à une entité inscrite sur la Liste.

Pour conclure, étant donné que c'est le dernier exposé que je présente au Conseil de sécurité en vertu de l'alinéa e du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), je tiens à remercier les membres du Comité de toute la coopération dont ils ont fait preuve ces deux dernières années.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Malaisie de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Martin Kobler, et l'Ambassadeur Ramlan Bin Ibrahim de leurs exposés. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ibrahim de son action remarquable à la tête du Comité créé par la résolution 1970 (2011).

Cinq ans après la guerre civile libyenne, qui a détruit le pays, et un an après la signature de l'Accord politique libyen, nous devons dire – pour être totalement francs – que malheureusement on n'a pas constaté de progrès importants dans le processus de transition politique et de formation du Gouvernement d'entente nationale. L'appui que ce dernier a obtenu au sein du système politique libyen a été minimal, et les délais nécessaires pour chaque nouvelle étape, comme la présentation d'une liste remaniée de membres du Gouvernement à la Chambre des représentants à Tobrouk, afin d'obtenir son aval attendu de longue date, continuent de miner la possibilité de stabiliser le pays et de le conduire de nouveau sur le chemin de la normalité. Il est fondamental que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale élargisse son appui au sein de la population. Sinon, il lui sera très difficile de parvenir en fin de compte à gouverner le pays dans des conditions relativement normales.

L'un des rares faits nouveaux que nous pouvons souligner, ce sont les progrès dans la lutte contre le terrorisme, qui ont permis d'avancer sur les positions de l'État islamique d'Iraq et du Levant, essentiellement à Syrte et à Benghazi.

Nous restons préoccupés par la grave situation humanitaire de la population libyenne. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus d'un million de personnes ont besoin d'aide. La situation des migrants reste désespérante puisque, malgré les mesures prises par le Conseil, la mer Méditerranée continue de se transformer en sépulture pour des milliers de Libyens et de ressortissants d'autres pays qui essaient de la traverser, à la recherche d'un avenir meilleur.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, concernant l'achèvement de l'élimination du stock d'armes chimiques restantes en Libye, lesquelles ont été transférées hors du pays en vue de leur destruction ultérieure, en application des dispositions de la résolution 2298 (2016), adoptée par le Conseil en juillet.

Nous réaffirmons notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général et au rôle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous les encourageons à poursuivre leur travail conjoint avec le Premier Ministre Serraj et le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. Leur action sera essentielle pour que le Gouvernement d'entente nationale puisse consolider sa légitimité dans l'ensemble du pays, car ce n'est qu'ainsi qu'il pourra relever d'urgence les immenses défis qui l'attendent pour répondre aux besoins multiples et croissants de la Libye, comme M. Kobler le soulignait de façon avisée il y a quelques minutes, s'agissant notamment de la lutte contre le terrorisme et des graves crises humanitaire, économique et de sécurité qui touchent des millions de personnes.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il sera important d'élaborer soigneusement le nouveau mandat de la MANUL, et l'évaluation stratégique dont le Secrétaire général recommande la réalisation au début de l'année prochaine représente une occasion judicieuse d'harmoniser la présence des Nations Unies en Libye avec les réalités du terrain, que ce soit sur le plan politique, opérationnel ou de la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et à remercier M. Martin Kobler de son exposé important.

Au nom du Gouvernement d'entente nationale, je souhaite me féliciter de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous espérons que la MANUL pourra bientôt retourner à Tripoli et être plus active au cours des prochains mois, s'agissant en particulier de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et du renforcement des institutions de l'État.

Je tiens également à remercier S. E. M. Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie, de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et des efforts déployés par son pays pendant sa présidence du Comité en 2015 et 2016.

L'Accord politique libyen a été signé il y a près d'un an, le 17 décembre 2015. Cet Accord continue cependant de se heurter à de nombreuses difficultés,

dont la plus importante est le rejet du gouvernement d'entente nationale par la Chambre des représentants, ce qui a entraîné un retard dans l'exécution d'un grand nombre de ses missions, notamment celles liées à la vie des citoyens pour ce qui est des difficultés économiques, à la subsistance et à la sécurité. Nous espérons que, durant la période à venir, la MANUL poursuivra ses efforts en vue de surmonter ces difficultés de manière à assurer la paix et la sécurité dans le pays et à permettre au Gouvernement d'entente nationale de s'acquitter de ses tâches.

Le consensus international à l'appui du Gouvernement d'entente nationale ne suffit pas car la réussite de ce Gouvernement dépend de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord politique, à commencer par les mesures de sécurité et la création d'une force armée pour sécuriser l'ensemble de la ville de Tripoli, en coopération avec la police. Cette force doit être équipée et en mesure de relever tout défi. À cet égard, la MANUL est le garant de l'Accord politique libyen et elle doit signaler toute violation de l'Accord. Il est temps que la MANUL change sa façon de procéder en s'adaptant de manière plus active à la situation en présentant des propositions car l'absence d'institutions et d'experts dans différents secteurs fait qu'il est presque impossible de solliciter l'aide de la MANUL.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme dans mon pays, nous apprécions vivement les efforts colossaux et les succès importants obtenus à Syrte et à Benghazi pour lutter contre les groupes classés parmi les groupes terroristes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous nous félicitons de la défaite de ces groupes. Nous espérons que la communauté internationale apportera une aide accrue à cet effet, en application de la résolution 2214 (2015).

J'ai pris connaissance du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2016/1011 dont le Conseil est saisi, bien qu'il ait été publié tardivement, ce qui ne nous a pas permis de l'examiner convenablement. À ce sujet, je peux dire que le rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus récemment, en particulier en matière politique et indique que Tripoli reste sous le contrôle des groupes armés. Il aborde également la situation économique et la reprise des exportations de pétrole ainsi que les efforts déployés par la MANUL dans plusieurs domaines.

D'autre part, le rapport mentionne de nombreux aspects négatifs concernant les droits de l'homme, la justice transitionnelle, les violations des droits de l'homme par toutes les parties et les souffrances subies par les civils dans plusieurs régions à cause des opérations militaires et des bombardements aveugles. Il mentionne également les groupes vulnérables, l'autonomisation des femmes, les jeunes et leur participation au processus de transition. Nous affirmons ici qu'il sera difficile de s'attaquer à tous ces problèmes et de les régler sans stabilisation totale de la situation sur l'ensemble du territoire libyen, par un accord entre le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale et la Chambre des représentants en vue de sortir de l'impasse législative, pour que le Gouvernement d'entente nationale puisse faire son travail et s'attaquer comme il se doit à ces points négatifs.

En ce qui concerne le mandat de la MANUL proposé pour 2017, nous remarquons qu'aucun changement majeur n'est apporté, et ce, car la Mission continue de consacrer le plus clair de son temps au volet politique en vue de rapprocher les vues des acteurs politiques. Nous espérons que la Mission se concentrera sur les autres aspects, en particulier le volet lié à la sécurité et les programmes de démobilisation et de réintégration des combattants, conformément aux textes législatifs et réglementaires applicables en la matière, et qu'elle appuiera les institutions officielles de l'État, en particulier celles chargées de la sécurité. Nous saluons à cet égard la décision de créer la garde présidentielle et la nomination d'un commandant et de commandants en second à cette garde. Nous espérons qu'elle sera opérationnelle dans les meilleurs délais, et ce, en l'aidant à répondre à ses besoins et en lui accordant une dérogation à l'embargo sur les armes.

S'agissant du Comité des sanctions, même si nous saluons les efforts précieux qu'il déploie pour exécuter son mandat conformément à la résolution 1970 (2011), nous souhaiterions que la relation entre les autorités libyennes et le Conseil soit fondée sur le partenariat et la transparence et que les sanctions imposées à la Libye soient abordées de manière différente, étant donné qu'elles ont été imposées pour préserver les intérêts du peuple libyen et non l'inverse.

Suite à ce qu'a indiqué le représentant de l'Uruguay, à savoir que la mer Méditerranée s'est transformée en cimetière pour les Libyens qui tentent de la franchir, je tiens à dire que la Libye reste à ce jour un pays de transit pour l'immigration illégale et pas un pays d'origine.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.